Burkina Faso
Assemblée Nationale

Burkina Faso

EVALUATION A MI PARCOURS DU PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DU PARLEMENT PSDP 2004-2014

PSDP REFORMULÉ

(PSDP 2010-2014)

janvier 2010

Adopté par le Comité de pilotage le 5 février 2010

Introduction

La mise en œuvre du PSDP de 2004 à 2009 a permis d'apporter un certain nombre de solutions aux problèmes qui se posent au parlement Burkinabé et aux défis auxquels il doit faire face. A cet égard, l'évaluation à mi parcours a permis de relever l'impact et les effets positifs du PSDP dans le fonctionnement du parlement à travers (i) une amélioration perceptible de la qualité de la production législative, ii) une amélioration de la qualité du contrôle de l'action gouvernementale, (iii) une amélioration de la fonction de représentation du parlement et des relations avec les citoyens et la société civile, iv) une amélioration de la représentation des femmes et de la prise en compte du genre et (v) une amélioration de la visibilité du parlement.

La mise en œuvre du PSDP a favorisé :

- l'élargissement du champ de compétences des députés ;

- un enrichissement du député sur le plan intellectuel ;

- une plus grande maitrise des procédures de travail qui se traduit par l'amélioration de la qualité des travaux en commission, une augmentation du nombre de propositions de lois et de propositions d'amendement etc. ;

- une amélioration du niveau d'utilisation des mécanismes de contrôle de l'action gouvernementale tenant en une augmentation du nombre des questions et des interpellations, des missions d'informations et de terrains etc. ;

- une plus grande ouverture du parlement sur la société avec l'organisation des journées portes ouvertes, l'instauration d'un dialogue entre les élus locaux et les parlementaires etc.

Par ailleurs, la mise en œuvre du PSDP a eu comme effet de mettre la question du genre dans le débat politique et conduit à la création d'un caucus genre au sein du parlement et à l'adoption de la loi sur le quota qui devrait à terme accroitre de 30% le nombre de femmes députés.

Au total, entre 2004 et 2009 le PSDP aura contribué à moderniser, outiller et à rendre plus fonctionnel le parlement confirmant le constat des différents acteurs rencontrés qui ont reconnu et insisté sur l'utilité, la pertinence et l'apport du PSDP au développement du parlement, d'où la nécessité de sa poursuite. Toutefois cette poursuite nécessite que celui-ci soit réajusté afin de tenir compte :

- du niveau de réalisation des activités programmées, des activités réalisées et en cours de réalisation, de celles qui ne l'ont pas été et de nouvelles activités proposées à la suite du processus d'évaluation du PSDP ;
- du renouvellement de l'Assemblée nationale en 2007 et l'arrivée de nouveaux élus ;
- de la nécessité de reconduire certaines activités annuellement ;
- de la nécessité d'élargir le champ partenarial ;
- de la nécessité d'une nouvelle présentation sous forme de cadre logique intégrant des objectifs spécifiques, des indicateurs, des sources de vérification et hypothèses de risques.

Pour toutes ces raisons le PSDPD réajusté 2004-2014 est conçu autour des cinq axes ci-après :

- **Axe1 : production législative**

Cet axe qui vise à améliorer la qualité de la production législative, comprend huit objectifs spécifiques à savoir : (i) renforcer la prise de conscience des parlementaires, du gouvernement et de la population quant au rôle et responsabilités constitutionnels de l'Assemblée nationale (ii) renforcer les capacités des commissions générales à exécuter efficacement leurs fonctions de production législative, (iii) renforcer les capacités des groupes parlementaire à mieux examiner les projets, propositions de loi, et à formuler des amendements et des alternatives (iv) établir un système efficace de programmation et de gestion du temps et des ressources de l'Assemblée nationale (v) outiller les députés en matière de relations internationales, de connaissances et de ratification de traités internationaux.

- **Axe2 : contrôle de l'action gouvernementale**

Cet axe comprend quatre (4) objectifs spécifiques, à savoir : (*i*) permettre aux députés de mieux appréhender les questions générales de gouvernance et de développement, (*ii*) favoriser la participation citoyenne et celle de la société civile au contrôle de l'action gouvernementale, (iii) améliorer le système de mise à disposition d'informations de l'exécutif à l'Assemblée nationale et (i*v*) Doter l'Assemblée nationale d'outils méthodologiques et d'appuis nécessaires à l'exercice de ses activités de contrôle de l'action gouvernementale.

- **Axe 3 : représentation et relation publiques**

Cet axe comprend trois objectifs stratégiques qui sont : (i) améliorer les relations entre les élus et la population, (ii) améliorer la communication interne et externe du parlement et (iii) instaurer une culture parlementaire favorisant la paix, la tolérance et les débats constructifs.

A ces objectifs stratégiques correspondent des objectifs spécifiques, à savoir : (i) instituer un système de consultation publique, (ii) créer des espaces d'échanges, de dialogue et de concertation entre élus locaux et parlementaires, (iii) améliorer la communication interne du parlement, (iv) améliorer la communication externe et la visibilité du parlement, (v) contribuer à l'amélioration de l'image du Parlement et du député, (vi) œuvrer à l'instauration d'une culture de paix et de tolérance et de débats constructifs

- **Axe 4 : administration parlementaire**

L'axe comporte deux objectifs stratégiques : (i) améliorer les performances de l'administration parlementaire et (ii) renforcer le processus d'instauration de services publics parlementaires impartiaux et efficaces. Ces deux objectifs stratégiques comprennent sept (7) objectifs spécifiques : (i) poursuivre la réorganisation de l'Administration parlementaire, (ii) élaborer une stratégie d'amélioration du rendement des employés de l'Assemblée nationale,

(iii) mettre à la disposition des députés et du personnel administratif et technique une documentation adaptée pour l'exercice de leurs fonctions, (iv) établir un système rigoureux de contrôle des comptes à l'Assemblée nationale, (v) doter l'Assemblée nationale d'un nouveau bâtiment contenant des bureaux et des infrastructures modernes, (vi) renforcer la culture d'impartialité au sein des services de l'administration parlementaire et (vii) pérenniser les activités du cycle de formation des administrateurs parlementaires.

- **Axe 5 : genre**

Cet axe comprend deux objectifs stratégiques à savoir (i) la prise en compte du genre par l'Assemblée nationale et (ii) l'amélioration de la représentation des femmes. A ces objectifs stratégiques correspondent trois (3) objectifs spécifiques : (i) renforcer les compétences et les capacités du caucus genre, (ii) intégrer le genre dans les activités législatives et de contrôle de l'Assemblée nationale, (iii) contribuer à l'amélioration de la participation des femmes à la vie politique au Burkina Faso.

Axe stratégique 1 : production législative

La production législative est l'une des principales fonctions du Parlement. Depuis la restauration de l'institution en 1992, de nombreux efforts ont été déployés pour lui permettre de s'acquitter convenablement de cette tâche. Mais en dépit de tous ces efforts, des défis restaient encore à relever afin que l'Assemblée nationale soit en mesure de légiférer efficacement. C'est pour corriger ces faiblesses que les activités relatives à la production législatives avaient été programmées avec, comme objectif, qu'à l'horizon 2014, l'Assemblée nationale soit en mesure de légiférer efficacement.

A mi-parcours, l'évaluation permet de constater que certaines activités sont entièrement réalisées, tandis que d'autres sont en cours de réalisation ou n'ont connu aucun début de réalisation. Dans tous les cas, l'Assemblée nationale a encore besoin de développer ses capacités afin d'accomplir de manière adéquate ses missions de production législative. C'est pourquoi, cet axe a été maintenu.

Pour ce faire, les activités en cours d'exécution ont été reconduites ainsi que celles qui n'ont connu aucun début d'exécution et qui cependant restent pertinentes.

Par ailleurs, certaines activités, entièrement exécutées ont besoin d'être pérennisées pour satisfaire aux besoins de chaque nouvelle législature et à ceux des nouveaux élus arrivés en cours de mandat.

Objectif stratégique : ***Améliorer la qualité de la production législative***	**Résultat stratégique :** ***La qualité de la production législative est améliorée***

Objectifs spécifique	Résultats intermédiaires	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses/ Risques
Objectif spécifique 1 : Renforcer la prise de conscience des parlementaires, du gouvernement et de la population quant aux rôles et responsabilités constitutionnels de l'Assemblée nationale	***1.1.1*** *:* Les députés, le Gouvernement *et la population sont conscients du rôle et des responsabilités constitutionnels de l'Assemblée*	1.1.1.1 : Assurer un programme de formation pour les nouveaux élus à l'Assemblée nationale après chaque renouvellement général ainsi que les élus arrivés en cours de mandat	Nombre de nouveaux élus formés	Rapports de formation Liste des participants/es	Disponibilité des formateurs
		1.1.1.2 : Diffuser largement le document de vulgarisation décrivant les responsabilités constitutionnelles du Parlement et des députés, y compris la responsabilité législative	Nombre de fascicules distribués	Rapport de diffusion du document	
		1.1.1.3 : Produire une émission sur le rôle constitutionnel du Parlement et des députés dans les langues officielles et nationales ; émission à diffuser sur les radios nationales, privées, et communautaires, ainsi que sur la radio du Parlement une fois celle-ci créée.	Nombre de diffusions de l'émission sur les radios retenues	Rapport d'activités de la DCRP Grille des programmes des radios retenues	Aboutissement des négociations de contrats avec les radios
		1.1.1.4 : Publier, sous forme de fascicule, la constitution du Burkina Faso et le code électoral	Le texte de la Constitution et le code électoral sont disponibles en langues officielle et nationales	Répertoires de la Direction de la Documentation et des Archives DCRP	
		1.1.1.5 : Produire et diffuser un	Disponibilité effective du	Rapport législatif annuel	

		document décrivant le processus de l'initiative populaire en matière législative, publié et distribué dans les langues officielle et nationales	document ; Nombre d'exemplaires distribués		
	1.1.2 : l'Assemblée nationale est informée et enrichie des meilleures pratiques en matière de travail législatif.	1.1.2.1 : Effectuer des voyages d'études auprès d'autres parlements pour s'inspirer des meilleures pratiques en matière de travail législatif	Contrat de prestation de services ; Disponibilité de l'étude	Rapport d'étude	Moyens financiers
		1.1.2.2 : Mener une étude comparant les procédures législatives du Burkina Faso et celles d'autres pays.	Contrat de prestation du consultant	Rapport de mission du consultant	
		1.1.2.3 : Mener une étude d'évaluation des procédures législatives actuelles pour s'assurer qu'elles permettent à l'Assemblée d'effectuer efficacement son travail législatif	Nombre de voyages d'études effectués	Rapports de mission	
Objectif spécifique 2 : Renforcer les capacités des commissions générales à exécuter efficacement leurs fonctions de production législative	1.2.1 : Les capacités des commissions générales de l'Assemblée nationale sont renforcées.	1.2.1.1 : Poursuivre la pratique d'adoption de plans annuels de travail par les commissions	Existence des plans de travail de chaque commission	Rapport législatif de l'année	
		1.2.1.2 : Maintenir l'effort de prise en charge des budgets de fonctionnement des commissions	Disponibilité de ressources budgétaires pour chaque commission	Budget de l'Assemblée nationale	
		1.2.1..3 : Maintenir le principe de la représentation des différents groupes au sein des bureaux des commissions	La présence effective de représentants des différents groupes dans les bureaux des commissions	Rapport législatif de l'année	
		1.2.1..4 : Doter la Direction des	Présence effective du	Tableau des effectifs du	

		séances et des commissions en personnel suffisant et en équipements.	personnel ; Disponibilité des équipements	personnel ; Rapport de session ; Rapport législatif annuel ;	
		1.2.2.5 : Réviser le règlement de l'Assemblée nationale pour permettre l'ouverture des travaux en commission au public	Présence effective dans le Règlement de l'Assemblée nationale d'une disposition autorisant cette ouverture	Texte du Règlement de l'Assemblée	Disponibilité des locaux
	1.2.2 : La Commission des finances et du budget est équipée de manière adéquate pour lui permettre de remplir toutes ses fonctions législatives d'examen du budget	1.2.2.1 : Assurer annuellement des sessions de formation en analyse de documents budgétaires au profit des membres de la Commission des finances et du budget et du personnel d'appui.	Nombre de sessions organisées Nombre de personnes formées;	Rapports de formation Rapport législatif annuel	Disponibilité des participants /es; Mise à disposition des fonds
		1.2.2.2 : Rédiger à l'intention des députés, un manuel de vulgarisation sur le budget, des guides pour l'analyse budgétaire	Disponibilité effective du manuel et des guides	Rapport d'activités de la COMFIB	
		1.2.2.3 : Etablir un système de transmission électronique des documents budgétaires au Parlement	L'existence d'un dispositif technique fonctionnel	Secrétariat du Président ; COMFIB ;	
		1.2.2.4 : Fixer le mandat du Président et des Vice-présidents de la Commission des finances et du budget à deux ans renouvelable	Effectivité du mandat de deux ans renouvelable	Règlement de l'Assemblée nationale	
		1.2.2.5 : Organiser des voyages d'études au profit du président de la Commission des finances et du budget et d'une délégation multipartite composée de	Nombre de voyages d'étude organisés	Rapports de mission ; Rapport législatif de l'année	

		députés afin d'évaluer les possibilités d'élargir la participation publique à l'élaboration du budget.			
Objectif spécifique 3 : Renforcer les capacités des groupes parlementaires à mieux examiner les projets, propositions de loi, et à formuler des amendements et des alternatives.	1.3.1 : Chaque groupe parlementaire constitué a la capacité d'examiner la législation et de proposer des amendements et des alternatives.	1.3.1.1 : Recruter des assistants parlementaires de haut niveau de diplôme et d'expérience avérée pour les groupes parlementaires.	Disponibilité effective du personnel ;	Dossiers des personnes recrutées ; Tableau des effectifs des personnels des groupes parlementaires	
		1.3.1.2 : Permettre aux groupes parlementaires et aux commissions de bénéficier d'une expertise externe sous forme d'appui conseil de courte durée.	Disponibilité effective de l'expertise externe	TDR Contrats de prestation de service des experts ; Rapports d'activités des groupes parlementaires	
		1.3.1.3 : Assurer, tous les deux ans la formation des députés et du personnel administratif d'appui à l'élaboration des lois.	Nombre de sessions de formation ; Nombre de participants /es	Rapports d'exécution des formations	
Objectif spécifique 4 : Etablir un système efficace de programmation, de gestion du temps et des ressources de l'Assemblée nationales	1.4.1 : Un système de programmation est établi afin d'assurer une utilisation efficace du temps, du personnel et des ressources physiques de l'Assemblée.	1.4.1.1 : Doter le Parlement d'un logiciel de programmation.	Disponibilité effective du logiciel de programmation		
		1.4.1.2 : Former les bénéficiaires à l'utilisation du logiciel.	Nombre de sessions de formation ; Nombre de personnes formées (H/F).		

	1.4.2 : Le système de documentation législatif permet un accès immédiat aux sources d'informations législatives provenant du Burkina Faso et d'ailleurs	1.4.2.1 : Acquérir pour le centre de documentation les copies les plus récentes des productions législatives de pays de la sous-région et d'ailleurs.	Disponibilité effective des documents	Répertoire de la Direction de la Documentation et des Archives	
		1.4.2.2 : Equiper le centre de documentation en manuels de référence et guides méthodologiques d'élaboration et d'analyse des législations.	Disponibilité effective des manuels et guides	Répertoire de la Direction de la Documentation et des Archives	
		1.4.2.3 : Doter le centre de documentation d'un accès en ligne aux bases de données légales appropriées	Existence d'une base de données opérationnelle ; Accès effectif à la base de données par le centre de documentation	Centre de documentation connecté	
		1.4.2.4 : Assurer la mise à jour régulière du recueil des accords et traités internationaux ratifiés par l'Assemblée nationale	Mise à jour effective du recueil	Répertoires du Centre de Documentation et des Archives	
		1..4.2..5 : Renforcer les causeries diplomatiques organisées par la CAED	Nombre de causeries diplomatiques organisées	Rapport d'activités de la CAED	
Objectif spécifique 5 : Outiller les députés en matière de relations internationales, de connaissances et de ratification des traités internationaux.	**1.5.1 :** les députés connaissance les obligations internationales du Burkina Faso, ainsi que le rôle du Parlement dans la ratification, l'application et le suivi des traités	1.5.1.1 : Elaborer un programme de formation sur le rôle du Parlement en matière de ratification, d'application et de suivi des traités internationaux	Nombre de sessions de formation réalisées ; Nombre de participants/es	Rapport de formation	Disponibilité des députés
		1.5.1.2 : Assurer la mise à jour régulière du recueil des accords et traités internationaux ratifiés par l'Assemblée nationale.	Mise à jour effective du recueil	Répertoire du Centre de Documentation et des Archives	

	internationaux.	1.5.1.3 : Renforcer les causeries diplomatiques de la CAED	Nombre de causeries diplomatiques organisées	Rapports d'activités de la CAED	

Axe stratégique 2 : Contrôle de l'action gouvernementale

Le contrôle de l'action gouvernementale constitue l'une des principales fonctions constitutionnelles du parlement, un élément important de la gouvernance démocratique et de l'Etat de droit, qui éclaire sur l'efficacité des systèmes politiques contemporains. C'est pourquoi le PSDP en a fait un axe prioritaire prévoyant diverses activités de formation, des voyages d'études, etc. L'évaluation à mi parcours a permis de mesurer les effets positifs de ces activités sur la qualité du contrôle de l'action gouvernementale. Mais en dépit des progrès réalisés, il est nécessaire de maintenir cet axe ainsi que certaines activités déjà réalisées qui nécessitent cependant d'être rééditées pour une plus grande efficacité du contrôle.

Objectif stratégique 1 : ***Améliorer la qualité du contrôle de l'action gouvernementale***	**Résultat stratégique :** ***La qualité du contrôle de l'action gouvernementale par l'Assemblée nationale est améliorée***

Objectif spécifique	Résultat intermédiaire	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses/Risques
Objectif spécifique 1 : Permettre aux députés de mieux appréhender les questions générales de gouvernance et de développement	2.1.1 : Les députés sont informés sur les questions générales de gouvernance et de développement.	2.1.1.1 : Organiser en début et au cours des législatures des séminaires d'information à l'intention des députés et du personnel parlementaire sur des questions d'importance nationale telles que la SCADD, le NEPAD, etc..	Nombre de séminaires d'informations réalisés ; Nombre de participants /es	Rapports d'activités ; Rapports d'ateliers ; PV des séances	Disponibilité des députés
	2.1.2 : Les députés sont capables d'analyser les politiques publiques	2.1.2.1 Former les députés en analyse de politiques publiques	Nombre de formations Nombre de personnes formées	Rapports de formation,	Disponibilité des députés ;
		2.1.2.2 Former les députés à l'évaluation de politiques publiques	Nombre formations Nombre de personnes formées	Rapports de formation	
		2.1.2.3 : Renforcer la participation du parlement au processus d'adoption des documents importants de politiques publiques conformément à l'article 101 al. 2 de la Constitution	Participation effective du Parlement au processus d'adoption des documents importants de politiques publiques	Document d'accord Rapports de session	
Objectif spécifique 2:	2.1.3 : Le recours à la	2.1.3.1 : Créer pour chaque commission	Existence d'une rubrique pour	Le site web de	

Favoriser la participation citoyenne et celle de la société civile au contrôle de l'action gouvernementale	contribution publique et à celle de la société civile pour le contrôle de l'action gouvernementale est encouragé.	parlementaire une rubrique à l'intérieur du site Web de l'Assemblée nationale régulièrement mise à jour, décrivant le travail en cours de la commission et invitant le public à contribuer en ligne et par écrit.	chaque commission à l'intérieur site web ;	l'Assemblée nationale	
		2.1.3.2 : Effectuer sur la base du plan annuel de travail de chaque commission, des missions régulières de contact sur le terrain.	Nombre de missions effectuées	Rapports de missions ; Rapports d'activités des commissions	
		2.1.3.3 : veiller à la publication, par chaque commission, d'un rapport annuel d'activités.	Existence du rapport annuel d'activités de chaque commission	Rapports d'activités des commissions	
		2.1.3.4 inclure dans le plan annuel des commissions une stratégie de communication favorisant une large diffusion de leur travail	Existence dans le plan annuel de chaque commission d'une stratégie de communication.	Rapports d'activités des commissions	
Objectif spécifique 3 : améliorer le système de mise à disposition d'informations de l'exécutif à l'Assemblée nationale	2.1.4 : La mise à disposition d'informations par l'exécutif à l'Assemblée nationale est encouragée et améliorée	2.1.4.1 : Obtenir de l'Exécutif que chaque ministère présente son rapport annuel d'activités à l'Assemblée nationale, devant la commission générale indiquée, selon un format et un chronogramme à convenir.	Effectivité de la présentation des rapports d'activités ministériels devant le Parlement	Documents des rapports d'activités ministériels au niveau des commissions générales	

					Alimentation et accessibilité du site Web au public.
Objectif spécifique 4 : Doter l'Assemblée nationale d'outils méthodologiques et d'appuis nécessaires à l'exercice de ses activités de contrôle de l'action gouvernementale	2.1.5 : Les outils, méthodologiques et appuis nécessaires à l'exercice des activités de contrôle sont mis à la disposition de l'Assemblée nationale	2.1.6.1 : Organiser un atelier de formation sur la méthodologie et les outils de contrôle de l'action gouvernementale	Tenue d'un atelier de formation sur la méthodologie et les outils de contrôle de l'action gouvernementale	Rapports d'ateliers	Disponibilité des députés
		2.1.6.2 : Organiser un atelier méthodologique sur la conduite des missions d'information	Tenue d'un atelier de formation sur la conduite d'une mission d'information	Rapport d'atelier	Disponibilité des députés
		2.1.6.3 : Apporter un appui aux groupes parlementaires pour identifier leurs besoins spécifiques en matière de contrôle de l'action gouvernementale	Appui effectif aux groupes parlementaires	Rapport d'activités des groupes parlementaires	Inscription budgétaire
		2.1.6.3 : Organiser un atelier de formation/information sur l'élaboration budgétaire	Tenue effective de l'atelier	Rapport de l'atelier	Disponibilité des députés
		2.1.6.4 : Organiser un atelier de formation/information sur l'analyse des documents budgétaires	Tenue effective de l'atelier	Rapport de l'atelier	Disponibilité des députés
		2.1.6.4 Organiser un atelier de formation/information sur les méthodes d'examen de la loi de finances	Tenue effective de l'atelier	Rapport de l'atelier	Disponibilité des députés

		2.1.6.5 Organiser un atelier ou une rencontre entre la cour des comptes et la COMFIB en vue de rechercher une synergie dans le contrôle de l'action gouvernementale	Tenue effective de l'atelier	Rapport de l'atelier	Disponibilité des députés et/ou des membres de la Cour des comptes

Axe stratégique 3: Représentation et relations publiques

Le renforcement du parlement pour un exercice efficace de sa fonction de représentation, à travers une communication appropriée avec les citoyens et la pratique d'une culture de paix et de tolérance, constitue un des cinq (5) axes majeurs du PSDP. Cet axe avait programmé plusieurs actions de communication et de relations publiques dont certaines ont été réalisées. On citera entre autres, les missions d'information, les voyages d'études, les journées portes ouvertes, la rencontre annuelle députés-élus locaux, la formation des journalistes parlementaires, la formation en TIC.

- Au terme de l'évaluation à mi parcours du PSDP et au stade de son réajustement, il convient de poursuivre nombre d'activités déjà réalisées - et dont certaines sont devenues pérennes - mais surtout de les enrichir par d'autres, tout en créant de nouvelles, jugées nécessaires.

Objectif stratégique 1 : ***Améliorer les relations entre élus et la population***	**Résultat stratégique :** ***Les relations entre les élus et la population qu'ils représentent sont renforcées***

Objectif spécifique	Résultat intermédiaire	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses/Risques
Objectif spécifique 1 : Renforcer le système de consultations publiques pour une capitalisation des meilleures pratiques	3.1.1 : Le système de consultations publiques est renforcé.	3.1.1.1 : Organiser un séminaire international et des voyages d'études sur les différentes formes de consultations publiques	Effectivité de l'organisation du séminaire, Nombre de voyages d'études organisés	Rapport de séminaire Rapport de missions	Moyens conséquents
		3.1.1.2 : Organiser régulièrement des rencontres entre la société civile et les députés sur des thématiques ciblées	Nombre de rencontres organisées Nombre et qualité des participants	Rapports des rencontres Discours de presse sur les rencontres	
		3.1.1.3 : Développer des lignes directrices pour la tenue de consultations publiques par les commissions	Existence d'un document d'orientation	Rapport législatif	Volonté politique
		3.1.1.4 : développer des lignes directrices pour l'organisation et la gestion des audiences publiques par les commissions	Existence d'un document d'orientation	Rapport législatif	Volonté politique
		3.1.1.5 : Introduire un système permanent d'annonces publiques des travaux des commissions et y inviter la société civile et la population à présenter leur point de vue.	Existence d'annonces et communiqués publiés invitant la société civile et la population	Tableau d'affichage de l'Assemblée nationale, Supports médiatiques du Parlement Les autres médias nationaux	Volonté politique

		3.1.2.1 : Poursuivre les rencontres annuelles députés/élus locaux et capitaliser leurs conclusions	Tenue effective des rencontres annuellement Mise en œuvre des résolutions et recommandations des rencontres	Rapports des rencontres Rapports de suivi	
		3.1.2.2 : Organiser au niveau régional un forum regroupant élus locaux et députés de chaque région	Tenue effective des forums	Rapports des forums	Disponibilité des élus

Objectif stratégique 2 : ***Améliorer la communication du Parlement***	**Résultat stratégique :** ***la communication du Parlement est améliorée***

Objectif spécifique	Résultat intermédiaire	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses/Risques
Objectif spécifique 1: Améliorer la communication interne du Parlement	3.2.1 : La communication interne du Parlement est améliorée	3.2.1.1 : Informatiser la gestion du courrier dans l'ensemble de l'administration parlementaire ;	Disponibilité d'un logiciel de gestion du courrier	Les ordinateurs des services	Disponibilité du logiciel Qualification du personnel
		3.2.1.2 : Mettre en œuvre la politique d'archivage des documents produits par l'Assemblée nationale	Disponibilité de documents archivés	- DDA - DCRP	- Disponibilité de locaux adaptés - Disponibilité d'équipements - Disponibilité de personnel qualifié - inscription budgétaire
		3.2.1.3 : Organiser des missions de collecte (à Dakar, Bamako, Abidjan, Niamey et Paris) des archives écrites, sonores et audiovisuelles du Parlement	Nombre de missions organisées	Rapports des missions	Moyens financiers conséquents
		3.2.1.4 : Renforcer la pratique de l'affichage de l'information parlementaire	Existence de panneaux d'affichage	Panneaux d'affichage	
		3.2.1.5 : Instituer une culture du compte rendu et de la restitution à tous les niveaux.	Nombre de compte rendu	Rapports de mission PV de réunions	
		3.2.1.6 : Créer et animer un bulletin de liaison hebdomadaire, qui rende compte des activités diverses du parlement.	Nombre de bulletins publiés	Bulletin	Inscription budgétaire Disponibilité de

					personnel
		3.2.1.7 : Créer une médiathèque à l'Assemblée nationale	Existence de la médiathèque	Locaux équipés et fonctionnels	
		3.2.1.8 : Former, au début de chaque législature, les députés aux valeurs, symboles, pratiques, de l'Assemblée nationale	Tenue effective du séminaire	Rapports de formation Rapports d'activités	Disponibilité des députés
		3.2.1.9 : Créer une boîte à idées pour les élus et le personnel administratif	Existence de la boîte à idées	Service chargé de la boîte	
		3.2.1.10 : Poursuivre l'organisation des activités sportives	Nombre d'activités sportives	Service social de l'Assemblée nationale	Disponibilité des élus
Objectif spécifique 2 Améliorer la communication externe et la visibilité du Parlement	3.2.2 La communication externe et la visibilité du Parlement sont améliorées	3.2.2.1 : Promouvoir et valoriser les résultats du PSDP	Effectivité des activités de promotion et de valorisation	Coordonnateur des programmes du PSDP DCRP	
		3.2.2.2 : Elaborer et soumettre au conseil consultatif de la communication un plan de communication de l'Assemblée nationale	Existence d'un plan de communication validé	Document de plan adopté	
		3.2.2.3 : Établir une cellule d'information du public	Existence de la cellule	Organigramme de l'Administration parlementaire	
		3.2.2.4 : Assurer la publication annuelle du rapport législatif	Existence d'un rapport annuel publié	Comité de rédaction du rapport législatif	
		3.2.2.5 : Poursuivre les visites guidées	Nombre de visites guidées	DCRP	
		3.2.2.6 : Former les membres du cercle des journalistes parlementaires sur des thèmes en rapport avec l'activité	Nombre de journalistes formés Nombre de sessions	Rapports de formation	Dynamisme du cercle des journalistes parlementaires

		parlementaire	thématiques		
		3.2.2.7 : Elaborer un programme d'appui-conseil de la presse législative, en collaboration avec une association de la presse parlementaire dans un pays démocratiquement établi	- Existence de document de programme d'appui – conseil - Existence d'un protocole d'accord avec une association de presse parlementaire	- Coordination du PSDP - Cercle des journalistes - DCRP	Disponibilité des partenaires
		3.2.2.8 : Conférer au comité consultatif de la communication un rôle de valorisation de l'apport de la représentation nationale dans le processus d'adoption des lois	Modification de l'arrêté relatif au CCC	Arrêtés et/ou décisions du Président de l'Assemblée nationale	Volonté politique
		3.2.2.9 : Organiser des conférences itinérantes sur le rôle du Parlement dans les établissements scolaires et universitaires	Nombre de conférences itinérantes organisées	TDR Rapports d'organisation des conférences, les journaux	
		3.2.2.10 : Institutionnaliser un point de presse du Président de l'Assemblée nationale avec le cercle des journalistes parlementaires à l'issue de chaque session	Effectivité de la tenue de la conférence de presse après chaque session	Direction du protocole, DRCP Journaux	
		3.2.2.11 : Réaliser un film historique télévisuel sur le Parlement à mettre sur le site et sur CD	Existence du film	DCRP	Moyens financiers conséquents
		3.2.2.12 : Former les élus en communication	- Nombre de formations dispensées, - Nombre d'élus formés	Rapports de formation	Disponibilité des élus

		3.2.2.14 : Etablir une charte graphique du Parlement	Existence d'un document de charte graphique du Parlement	Documents officiels produits	
		3.2.2.15 : Instaurer un système d'accréditation des journalistes parlementaires	- Nombre d'accréditations délivrées	Décision d'accréditation	
		3.2.2.16 : Accélérer la mise en place de la radio parlementaire	Existence d'une radio fonctionnelle	locaux de la radio CSC	
		3.2.2.17 : Etablir des accords avec les radios d'Etat, privées et communautaires pour la retransmission des débats de l'Assemblée au-delà de la zone de couverture de la radio de proximité. Dans l'intérim, assurer la diffusion des débats de l'Assemblée à travers les systèmes de radios nationales, privées, et commerciales	Existence d'accords	Documents d'accords Bureau de l'Assemblée CCC DCRP	
		3.2.2.17 : produire des émissions radio sur les activités parlementaires dans les trois principales langues nationales (mooré, fulfuldé et dioula) et en Français, à diffuser sur la radio de proximité et les radios d'Etat, privées, et communautaires.	Nombre d'émissions réalisées et diffusées	DCRP ; Rapports annuels de l'Assemblée ; Grille des programmes des radios	Disponibilité du personnel
		3.2.2.18 : Donner à chaque commission la possibilité de produire une émission radio régulière sur ses activités	Nombre d'émissions produites	CCC ; DCRP ; Grille des programmes de la radio ; Programme d'activités des commissions	Disponibilité et dynamisme des commissions

		3.2.2.19 : Donner à chaque groupe parlementaire la possibilité de rendre compte de ses activités sur la radio	Nombre d'émissions consacré aux comptes rendus	DCRP ; Grille des programmes de la radio ; Programme d'activités	Disponibilité et dynamisme des groupes parlementaires
		3.2.2.20 Renforcer les effectifs des professionnels de la DCRP	Existence du personnel recruté	DCRP, DRH	Inscription budgétaire
		3.2.2.21 Mener une étude de faisabilité de la création d'une télévision parlementaire	Effectivité de l'étude	TDR, Rapport d'étude	Volonté politique
		3.2.2.22 Renforcer l'utilisation des TIC dans l'activité parlementaire	Nombre d'ordinateurs connectés à l'Internet Existence d'un réseau Intranet et Internet fonctionnel	Le parc informatique	Equipements adéquats Culture d'utilisation des Tic comme outil de travail
		3.2.2.23 Inciter les commissions, les groupes parlementaires et l'administration parlementaire à alimenter le site	Existence de contributions régulières sur le site Nombre d'éléments envoyés sur le site web	Site web	Disponibilité des députés, Intérêt pour le site
		3.2.2.24 Dématérialiser les archives photos, sonores et filmiques	Existence de photos et cassettes numérisées	DCRP	
		3.2.2.25 Etablir un système de large distribution de La Voix du Parlement et des autres publications du Parlement ;	Existence d'un document de stratégie de diffusion	DCRP	Existence d'une messagerie
		3.2.2.26 Inciter les élus, les groupes parlementaires et les commissions à participer à l'animation du journal « La Voix du Parlement ».	Nombre d'articles publiés Nombre de réactions dans le courrier des lecteurs	La Voix du Parlement	Disponibilité et volonté des députés Formation en communication
		3.2.2.27 Dynamiser les associations des	Nombre d'activités	Service social de	Disponibilité des

		anciens parlementaires et du personnel parlementaire	organisées par les associations	l'Assemblée nationale, Rapport d'activités des associations	membres de l'association Moyens financiers
Objectif spécifique 3 Contribuer à l'amélioration de l'image du Parlement et du député	3.2.3 L'image du Parlement et du député est améliorée	3.2.3.1 Elaborer un code d'éthique parlementaire	Existence du code d'éthique	Bureau de l'Assemblée nationale Groupes parlementaires	Volonté politique
		3.2.3.2 Tenir des ateliers de sensibilisation sur le code d'éthique	Nombre d'ateliers Nombre de députés sensibilisés	Rapports des ateliers	Disponibilité des députés
		3.2.3.3 Réaliser un film documentaire sur le rôle du député	Existence du film en CD et sur le site Projection du film sur TV nationale	DCRP DDA	Moyens financiers conséquents

Objectif stratégique 3 : ***Favoriser l'émergence d'une culture parlementaire de paix, de tolérance et de débats constructifs***	**Résultat stratégique :** ***Une culture parlementaire favorisant la paix, la tolérance et les débats constructifs est instaurée***

Objectif spécifique	Résultat intermédiaire	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèse/Risques
Objectif spécifique 1 **Œuvrer à l'instauration d'une culture de paix et de tolérance**	**3.3.1 Une culture de paix et de tolérance est instaurée**	3.3.1.1 Mener une étude sur les méthodes traditionnelles de prévention et de gestion des conflits	Existence du document d'étude	Rapport de l'étude	Disponibilité des consultants
		3.3.1.2 Organiser des activités sportives entre parlementaires de diverses sensibilités	Nombre d'activités organisées	Bureau de l'Assemblée nationale Service social,	Disponibilité des députés Moyens financiers
		3.3.1.3 Organiser au profit des députés des conférences sur des	Nombre de conférences organisées	Rapports produits	Disponibilité des députés

		thèmes se rapportant à la paix et à la tolérance	Nombre de participants/es		
		3.3.1.4 Former les députés à la médiation sociale, à la prévention et à la gestion des conflits	Nombre d'ateliers de formations organisés, Nombre de députés formés	Rapports de formation, Rapports annuels	Disponibilité des députés
		3.3.1.5 Organiser des voyages d'études au profit des députés auprès d'autres Parlements pour s'inspirer de leurs expériences dans les domaines de prévention et de gestion des conflits	Tenue effective des voyages	Rapports de mission	
		3.3.1.6 Mener une étude en vue d'identifier les meilleurs mécanismes d'exploitation des rapports produits par les institutions nationales de veille (le Médiateur du Faso, le Comité national d'Ethique, la Commission nationale des Droits humains et le Conseil supérieur de la Communication).	Existence du document de l'étude	Rapport d'étude	Disponibilité des consultants
		3.3.1.8 Poursuivre la participation des députés à des séminaires et ateliers parlementaires internationaux sur des questions relatives à la paix et la tolérance	Nombre de rencontres d'échanges	Rapports de mission	
		3.3.1.9 Développer des réseaux régionaux et internationaux pour encourager les échanges sur des questions parlementaires et de développement	Nombre de réseaux créés	Rapport de l'Assemblée nationale Statut du réseau Rapports d'activités	

Axe stratégique 4 : Administration parlementaire

L'efficacité des élus dépend, en partie de la qualité de l'appui qui leur est assuré par l'administration parlementaire, en particulier le personnel administratif ; et dans le contexte d'une Assemblée nationale constituée de diverses sensibilités politiques, la disponibilité d'une administration parlementaire impartiale, offrant à tous les députés un service de qualité, sans considération de leur appartenance politique, est une caractéristique fondamentale de la démocratie.

Ces préoccupations qui avaient justifié les activités de cet axe dans le document initial du PSDP, restent encore d'actualité. C'est pour cette raison qu'après l'évaluation à mi-parcours, la mission d'évaluation est arrivée à la conclusion que, non seulement cet axe doit être maintenu, mais en plus, il doit être consolidé par de nouvelles activités proposées pour l'atteinte des deux objectifs stratégiques suivants :

- améliorer les performances de l'administration parlementaire ;
- renforcer le processus d'instauration de services publics parlementaires impartiaux et efficaces.

Objectif stratégique 1 : ***Améliorer les performances de l'Administration parlementaire***	**Résultat stratégique** : ***Les performances de l'Administration parlementaire son améliorées***

Objectifs spécifiques	Résultats intermédiaires	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses/Risques
Objectif spécifique 1 Poursuivre la réorganisation de l'Administration parlementaire	**4.1.1 La réorganisation de l'Administration parlementaire est poursuivie**	4.1.1.1 Opérationnaliser les conclusions de l'étude sur le diagnostic institutionnel de l'administration parlementaire	Existence d'un organigramme relu	Résolution du Bureau (BAN) portant règlement administratif de l'Assemblée nationale	
		4.1.1.2 Réévaluer les besoins en ressources humaines en tenant compte de la nouvelle structuration de l'Administration parlementaire	Existence d'un état exhaustif de besoins nouveaux en ressources humaines	Direction des Ressources humaines (DRH)	Relecture de l'organigramme
Objectif spécifique 2 Elaborer une stratégie d'amélioration du rendement des employés de l'Assemblée nationale	**4.1.2 Une stratégie d'amélioration du rendement des employés est élaborée**	4.1.2.1 Achever la mise en place du nouveau système d'évaluation des performances du personnel de l'Administration parlementaire	Existence du système d'évaluation opérationnel	DRH Formulaires d'évaluations remplis	Qualification des évaluateurs
		4.1.2.2 Réactualiser le plan de formation continue du personnel administratif de l'Assemblée nationale.	Existence d'un plan de formation continue réactualisé	DRH Document du plan de formation	Manque de ressources financières nécessaires
		4.1.2.3 Mettre à niveau les équipements de façon à permettre l'installation et l'extension d'un réseau Intranet.	Existence d'un réseau Intranet opérationnel	Equipements informatiques	Manque de ressources financières nécessaires
		4.1.2.4 Développer un programme de formation ciblée en informatique en utilisant l'Internet pour acquérir de	Nombre de formations dispensées Nombre de personnes formées	- TDR - Rapports formation	Manque de ressources financières nécessaires

		l'information et faire de la recherche pour les élus et le personnel de l'Administration parlementaire.			
Objectif spécifique 3 Mettre à la disposition des députés et du personnel administratif et technique une documentation adaptée pour l'exercice de leurs fonctions	**4.1.3 Les députés et le personnel administratif et technique ont accès à une documentation adaptée**	4.1.3.1 Procéder à une évaluation du système de documentation parlementaire et faire des recommandations en vue de faciliter la recherche.	Système de documentation effectivement réévalué	- DDA - Rapport d'évaluation	Insuffisance de moyens financiers
		4.1.3.2 Consolider la base de données photographique et audio de l'Assemblée nationale.	Existence de la base de données photographique	- DCRP - DDA	Insuffisance de moyens financiers
		4.1.3.3 Poursuivre la modernisation du système d'archivage des documents parlementaires	Existence d'un service d'archives moderne	- DDA - DCRP	Insuffisance de moyens financiers
		4.1.3.4 Améliorer continuellement le système d'enregistrement et de transcription des débats de façon à les rendre disponibles en temps utile	Existence d'un matériel d'enregistrement adéquat	- Direction des Comptes rendus	Insuffisance de moyens financiers
		4.1.3.5 Développer un réseau électronique avec les archives nationales, la bibliothèque nationale, d'autres bibliothèques du pays ainsi qu'avec des bibliothèques parlementaires d'autres pays	Existence du réseau reliant l'Assemblée nationale à d'autres bibliothèques et centres de documentation nationaux et étrangers	- DDA	Insuffisance de moyens financiers Indisponibilité d'un équipement technique adapté
		4.1.3.6 Développer des capacités au sein de l'administration parlementaire afin de pouvoir offrir de façon efficace les	Présence au sein de l'Administration parlementaire d'agents répondant aux profils	- DRH - Dossiers du personnel - Fiches de description	Insuffisance de moyens financiers ; Insuffisance des

		services suivants : traduction / interprétation, enregistrement, transcription, rédaction de comptes rendus, archivage, etc.	requis	des postes	ressources humaines
Objectif spécifique 4 Etablir un système rigoureux de contrôle des comptes à l'Assemblée nationale	**4.1.4 Un système rigoureux de contrôle de compte est établi au sein de l'Assemblée nationale.**	4.1.4.1 Établir un poste de vérificateur interne et doter le poste en obtenant l'approbation de l'Assemblée nationale.	Existence d'un poste de vérificateur interne pourvu	Organigramme de l'Administration parlementaire ; Fiche de description du poste ; Acte de nomination du vérificateur interne	Manque de volonté politique
		4.1.4.2 Mettre en œuvre les manuels de procédures de gestion administrative, budgétaire et comptable	Manuels de procédures adoptés	Questure Secrétariat général Documents des manuels de procédure	
Objectifs spécifique 5 Doter l'Assemblée nationale d'un nouveau bâtiment contenant des bureaux et des infrastructures modernes.	**4.1.5 l'Assemblée nationale est dotée d'un nouvel hémicycle contenant des bureaux et d'équipements modernes**	4.1.5.1 Accélérer le processus de construction d'un nouvel hémicycle moderne et fonctionnel	Disponibilité effective d'un terrain ; Existence d'études architecturales ;	Questure ; Maquette du bâtiment ; Documents budgétaires de l'Assemblée nationale	Manque de ressources financières

Objectif stratégique 2 : **Renforcer le processus d'institution de services publics parlementaires impartiaux**	**Résultat stratégique** : **Des services publics parlementaires impartiaux sont établis et fonctionnels**

Objectifs spécifiques	Résultats intermédiaires	Activités	IOV	Sources de vérification	Suppositions importantes/Risques
Objectif spécifique 1 Renforcer la culture d'impartialité au sein des services de l'Administration parlementaire	**4.2.1 Un mécanisme pour assurer l'impartialité des services administratifs est mis en place et fonctionne.**	4.2.1.1 Elaborer une stratégie cohérente de gestion de ressources humaines qui renforce la neutralité des services administratifs au sein de l'Assemblée nationale	Existence d'un dispositif garantissant la neutralité des services administratifs	Document de politique de GRH Résolution portant statut de la Fonction publique parlementaire	
		4.2.1.2 Adopter un code d'éthique et de déontologie de l'Administration parlementaire	Existence du code de déontologie	Résolution du Bureau de l'Assemblée portant code d'éthique et de déontologie	Manque de moyens financiers
		4.2.1.3 Mettre en place des procédures impartiales de sélection des experts externes	Existence de dispositions garantissant l'impartialité dans le processus de sélection	Questure Coordonateur des programmes du PSDP ; Résolution du BAN portant procédure de sélection des experts externes ;	
		4.2.1.4 Etablir et maintenir à jour, sur la base de ces procédures, un répertoire d'experts conseils.	Existence du répertoire d'experts	Questure Coordonateur des programmes du PSDP ; Répertoire des experts	

Objectif spécifique 2 Pérenniser les activités du cycle de formation des administrateurs parlementaires	**4.2.2 Le cycle de formation des administrateurs parlementaires est pérennisé et fonctionnel**	4.2.2.1 Etudier la possibilité d'étendre la formation aux attachés parlementaires	Existence du document d'étude.	Rapport d'étude	Prévision budgétaire
		4.2.2.2 Etudier la possibilité de création d'un centre d'études et de recherche parlementaires à vocation régionale	Etude disponible	Rapport d'études	Prévision budgétaire
		4.2.2.3 Intégrer les dimensions perfectionnement et spécialisation dans les missions du centre	Existence d'un cycle de perfectionnement et de spécialisation dans le Centre	Documents des programmes du département Administration parlementaire de l'ENAM	Prévision budgétaire

Axe stratégique 5 : Genre

La mise en œuvre du PSDP a eu comme effet de mettre la question du genre dans le débat politique et conduit à envisager des solutions à certaines questions posées avant même l'adoption du document de politique nationale genre. Cette dynamique a été favorisée par la création du caucus genre dont les activités de plaidoyer ont débouché sur une amélioration appréciable de la prise en compte du genre par l'Assemblée nationale à travers l'adoption de la loi sur le quota, une plus grande présence des femmes dans les instances dirigeantes du parlement etc. En dépit de ces avancées, les défis à relever sont nombreux.

Objectif stratégique 1 : Améliorer la prise en compte du genre par l'Assemblée nationale	Résultat stratégique : Le genre est pris en compte par l'Assemblée nationale

Objectifs spécifiques	Résultats intermédiaires	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses/Risques
Objectif spécifique 1 Renforcer les compétences et les capacités du caucus genre.	**5.1.1** Les compétences et les capacités du caucus genre sont renforcées.	5.1.1.1 Elaborer un plan pluri annuel d'activités du caucus	Plan disponible	Rapport d'activités	Disponibilité d'un spécialiste et des membres du caucus
		5.1.1.2 Doter le caucus genre de moyens financiers pour l'exécution de son programme annuel d'activité.	Existence de fonds mis à la disposition du caucus genre	Rapport législatif rapport financier annuel du PSDP	
Objectif spécifique 2 Intégrer le genre dans les activités législatives et de contrôle de l'Assemblée nationale.	5.1.2 Le genre est pris en compte dans les activités législatives et de contrôle de l'Assemblée nationale	5.1.2.1 Former le personnel administratif et tous les députés en analyse genre dans le domaine de la législation	Nombre de sessions de formation Nombre de personnes formées	rapport de formation	Disponibilité des députés
		5.1.2.2 Outiller la COMFIB en analyse genre du budget	Existence d'une boîte à outils, Nombre de membres de la COMFIB formés (H+F)	Rapport de formation/ d'atelier	
		5.1.2.3 Faire un bilan annuel de l'impact de la prise en compte du genre sur le budget	existence d'un document de bilan	Rapport d'évaluation interne Rapport d'activités	

Objectif stratégique 2 : Améliorer la représentation des femmes	Résultat stratégique : la représentation des femmes est améliorée.

Objectifs spécifiques	Résultats intermédiaires	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses/Risques
Objectif spécifique 1 Contribuer à l'amélioration de la participation des femmes à la vie politique au Burkina Faso.	**5.2.1 Les députés hommes et femmes de l'Assemblée nationale de tout bord politique soutiennent la participation effective des femmes à la vie politique du Burkina Faso**.	5.2.1.1 Elaborer une stratégie de vulgarisation de la loi sur le quota.	Existence d'un document de stratégies	Document de stratégie Rapport législatif	Absence de moyens financiers
		5.2.1.2 Adopter la stratégie de vulgarisation de la loi sur le quota.	Existence d'un décret d'adoption	PV de séance	Volonté politique
		5.2.1.3 Réaliser des activités de vulgarisation	Nombre d'activités de vulgarisation	Rapport d'activités	Intérêt des femmes pour la politique Analphabétisme de la majorité des femmes
		5.2.1.4 Organiser des activités de lobbying et de plaidoyer en vue de remédier aux difficultés d'application de la loi sur le quota.	Nombres d'actions de lobbying Nombre d'actions de plaidoyer	Rapport d'activités	Disponibilité des membres du caucus, Prévision budgétaire
		5.2.1.5 Organiser des journées de réflexion sur les améliorations possibles à la participation des femmes dans la vie politique nationale et à la loi sur le quota.	Nombre de journées organisées Nombre de participants/es	Rapport d'activités du caucus, Rapports d'activités des PAP et du PSDP	Prévision budgétaire
		5.2.2.6 Organiser des sessions de sensibilisation des députés aux problématiques sexospécifiques.	Nombre de sessions de sensibilisation, nombre de problématiques sexospécifiques traités	Rapport de mission Rapport d'activités	Disponibilité des députés

Arrangement de gestion

1 : Conditions générales

Le système de mise en œuvre du PSDP doit tenir compte des conditions convenues avec les partenaires financiers, du système de suivi-évaluation, de l'importance de la transparence et de la participation la plus large possible au plan. Concomitamment, la gestion du plan doit, tout en étant efficace, être flexible ; c'est-à-dire, qu'elle doit permettre une rapide prise de décision et une grande réactivité à l'évolution des circonstances.

Dans cette logique l'Assemblée Nationale devra veiller à l'élargissement de la transparence dans l'exécution du plan. De même elle devra mettre l'accent sur les principes de base suivants :

- participation à travers une approche inclusive de toutes les sensibilités politiques au sein du parlement ;
- prise en compte systématique des questions genre ;
- adoption de procédures transparentes et standards dans l'établissement des rapports.

Pour l'opérationnalisation du PSDP, la technique des plans d'actions prioritaires (PAP) biennaux pourrait être maintenue avec le plus de souplesse possible qui permette le réajustement rapide de chaque plan à l'évolution des circonstances.

2 : Structures de mise en œuvre

Pour la mise en œuvre du PSDP, le dispositif actuel résultant de la modification du prévu dans la version initiale du plan peut être maintenu. Ainsi, la mise en œuvre se fera aux trois (3) niveaux que sont le : le Comité de pilotage, le Coordonateur du PSDP et les points focaux ainsi que le Coordonnateur des programmes du PSDP.

2.1° : Le Comité de pilotage, pour des raisons de souplesse et d'efficacité, doit conserver ses attributions et sa composition actuelles, à savoir, (i) approuver les programmes et les rapports d'activités annuels, (ii) approuver les budgets annuels, (iii) approuver les rapports d'audit, (iv) examiner les rapports d'étape et (v) veiller au respect, par l'unité de gestion du PSDP, des obligations tant en ce qui concerne les résultats que les délais de réalisation des activités du PSDP.

Toutefois, pour son fonctionnement, et en tenant compte des recommandations de l'évaluation à mi-parcours, il serait souhaitable que ses réunions obligatoires passent de deux (2) à trois (3) par an. Et en raison du fait que les partenaires actuels de l'Assemblée nationale dans la mise en œuvre du PSDP n'ont pas les mêmes points de vue quant à leur participation au Comité de pilotage en qualité de membres à part entière, ceux-ci pourraient être invités aux sessions du Comité en qualité d'observateurs.

2.2 : Le Coordonnateur du PSDP et les points focaux : tout en maintenant le Premier Vice-président de l'Assemblée nationale comme Coordonnateur du PSDP, il serait néanmoins indiqué d'élargir le nombre des point focaux. Ainsi, en lieu et place du schéma actuel qui retient un point focal pour la majorité et un autre pour l'opposition, les points

focaux pourraient être désignés au sein de chaque groupe parlementaire. Une telle option aurait l'avantage de pallier les déficits d'information et de visibilité du PSDP, identifiés par la mission d'évaluation, au sein des groupes parlementaires.

2.3 : Le Coordonnateur des programmes du PSDP : cette fonction créée en lieu et place du chargé de programme prévu initialement dans le PSDP reste le niveau d'exécution quotidienne du PSDP. De ce fait, le Coordonnateur des programmes exerce bon nombre de tâches dévolues au coordonnateur du PSDP.

Ce dispositif a fait la preuve de son efficacité dans l'exécution des différents projets initiés et exécuté dans le cadre de la mise en œuvre du PSDP. Mais compte tenu de l'ampleur des tâches qui incombent au Coordonnateur des programmes et dans la mesure où la mise en œuvre du PSDP fait appel à différents partenaires ayant, chacun, ses méthodes et procédure de travail, il serait souhaitable de renforcer les services de la Coordination des programmes en ressources humaines dont les profils restent à déterminer.

Bien entendu, à côté de ce dispositif général, les différents organes spécialisés (le comité scientifique, le caucus genre, le comité consultatif de communication et le comité de rédaction du rapport annuel) mis en place pour renforcer l'efficacité du système de gestion du PSDP doivent être maintenu avec, toutefois, les aménagements nécessaires suggérés dans le rapport d'évaluation à mi-parcours.

3 : Mobilisation des ressources et partenariat

L'évaluation à mi-parcours a permis de constater que le PSDP ne disposait pas de toutes les ressources nécessaires à sa mise en œuvre. Au stade actuel, ces ressources sont constituées d'une part, des crédits du budget national alloués au parlement et, d'autre part, les ressources extérieures qui pourraient être mobilisées auprès des partenaires au développement.

Pour une bonne poursuite du PSDP, il s'avère donc nécessaire, ainsi que le recommandent les conclusions de l'évaluation à mi-parcours :

- de poursuivre l'effort de mobilisation de ressources internes conséquentes pour la mise en œuvre du PSDP;
- d'organiser avec l'appui du PNUD une rencontre avec les partenaires techniques et financiers dans le cadre de la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du PSDP. Dans cet ordre d'idée, et dans le but d'élargir le cercle des partenaires dans la mise en œuvre du PSDP, l'Assemblée devrait également analyser l'opportunité de sa participation aux travaux du Comité de contrôle de la Stratégie de Renforcement des Finances Publiques (SRFP), au sein duquel sont discutées, entre autres, les modalités d'intervention des Partenaires techniques et financiers.

Par ailleurs, il est souhaitable de créer un cadre commun d'échanges et de concertations entre le Parlement et ses différents partenaires.

4 : Dispositif de suivi-évaluation

Pour les besoin de cohérence et d'efficacité de sa mise en œuvre, le PSDP est supervisé par le comité de pilotage. Comme recommandé dans les conclusions de l'évaluation à mi-parcours, le dispositif de suivi doit permettre aux partenaires techniques et financiers qui le souhaitent, d'assister aux sessions du Comité de pilotage en qualité d'observateur.

Le système de rapportage actuellement en vigueur pour la mise en œuvre du PSDP, parce qu'il a fait la preuve de son efficacité, peut être maintenu. Toutefois, en partant du constat que la diversité des partenaires complexifie la gestion et le suivi du PSDP, il est indiqué qu'un système de suivi harmonisé de la mise en œuvre du PSDP soit conçu de manière à préciser :

- les indicateurs à suivre ;
- les outils de collecte des données du suivi et le système de rapportage ;
- la périodicité de collectes des données et de production des rapports.